AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2570
FR0010263202-FS0764

9 décembre 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PAREF

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 décembre 2014, la société par actions simplifiée Orfim[1] (59 avenue Marceau, 75116 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 décembre 2014, le seuil de 5% du capital de la société PAREF et détenir 35 896 actions PAREF représentant autant de droits de vote, soit 2,97% du capital et 1,85% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions PAREF sur le marché.

———

[1] Contrôlée par M. Sébastien Picciotto.
[2] Sur la base d'un capital composé de 1 208 703 actions représentant 1 938 507 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.